

TOTALENERGIES ASSIGNÉE EN JUSTICE POUR PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES

Le 2 mars 2022, Greenpeace France, les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous ont assigné TotalEnergies devant le Tribunal judiciaire de Paris pour pratiques commerciales trompeuses. Leur action en justice est soutenue par ClientEarth, qui interviendra à leurs côtés dans la procédure.

Pourquoi ont-elles intenté une action en justice contre TotalEnergies ?

Les publicités de TotalEnergies induisent les consommateurs en erreur : elles donnent la fausse impression que le géant pétro-gazier peut atteindre la « neutralité carbone d'ici 2050 » (ou « net zéro 2050 ») tout en prévoyant de produire, promouvoir et vendre plus d'énergies fossiles.

Les associations ont assigné TotalEnergies SE et TotalEnergies Electricité et Gaz France pour pratiques commerciales trompeuses, le 2 mars 2022, devant le tribunal judiciaire de Paris.

Le but de cette action en justice est de protéger le public de son greenwashing et pour empêcher l'industrie fossile dans son ensemble de diffuser de fausses informations sur le climat.

Quel est l'objectif de ce recours ?

Ce recours vise à faire reconnaître par le tribunal que les publicités de TotalEnergies visées dans l'assignation sur le net zéro 2050, le gaz fossile et les agro-carburants sont trompeuses, en violation du droit de la consommation.

Pour réparer les dommages causés par cette publicité mensongère, les associations demandent à la juridiction saisie d'ordonner à TotalEnergies de cesser toute diffusion de ses publicités mensongères et de publier le dispositif de la décision de justice à intervenir sur ses sites web, ses réseaux sociaux, et dans la presse, c'est-à-dire là où elle a promu des pratiques susceptibles d'être qualifiées de trompeuses par le Tribunal.

Pour éviter le risque de pratiques trompeuses similaires à l'avenir, cette action judiciaire vise également à faire interdire à TotalEnergies de communiquer sur ses prétendus engagements neutralité carbone d'ici 2050, son rôle dans la transition énergétique ou tout autre engagement liés à la lutte contre le réchauffement climatique, à moins d'y inclure des informations claires sur le rôle des énergies fossiles dans le changement climatique et sur la compatibilité de ses projets avec la définition scientifique de la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050.

Quels sont les fondements visés ?

L'assignation déposée argue que les allégations de TotalEnergies sont en infraction avec la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales, telle qu'elle a

été transposée en France (pratiques commerciales trompeuses, article L.121-1 et suivants du Code de la consommation).

Cette directive interdit les pratiques déloyales et trompeuses à l'égard des consommateurs. La tromperie peut être caractérisée par le fait de promouvoir des informations fausses ou de nature à induire en erreur le consommateur et/ou d'omettre des informations essentielles, susceptibles d'affecter leur comportement économique, que ce soit par le biais de mots ou d'images.

A l'ère du changement climatique, les citoyens et citoyennes français·es sont conscient·es de l'urgence et favorables à une action rapide pour empêcher le réchauffement climatique de s'aggraver.

Les consommateurs tiennent de plus en plus compte de l'impact environnemental et climatique dans leurs achats, notamment en ce qui concerne l'énergie et les transports, et TotalEnergies l'a bien compris. La réglementation est donc particulièrement importante pour garantir que les consommateurs sont correctement protégés et informés sur l'enjeu critique du changement climatique.

A quelles publicités le recours fait-il référence ?

En mai 2021, Total s'est rebaptisée TotalEnergies, accompagnant son changement de nom d'une vaste campagne publicitaire internationale.

En France, la campagne a été diffusée sur des panneaux d'affichage, dans la presse écrite, sur le site web de l'entreprise, dans ses stations service, à la télévision et dans des annonces sur des grands médias sociaux. Ces publicités ont également été diffusées lors de la COP26 qui s'est tenue en novembre, via le hashtag « #PlusdEnergiesMoinsdEmissions ».

Au cœur de la campagne, les engagements environnementaux de la pétrogazière reposaient sur deux messages-clés :

- TotalEnergies promeut son engagement « neutralité carbone » (net zéro) d'ici 2050
- TotalEnergies se présente comme « un acteur majeur de la transition énergétique »

TotalEnergies affirme par ailleurs aux consommateurs que :

- le gaz fossile est « *la moins polluante* » et « *la moins émettrice de gaz à effet de serre* » des énergies fossiles, tout en la présentant comme complémentaire aux énergies renouvelables et bon marché ;
- les « *biocarburants* » sont des « *alternatives bas-carbone* » qui permettraient « *de réduire de 50 à 90% les émissions de CO2 par rapport à leur équivalent fossile* ».

Ce sont ces allégations que l'assignation qualifie de pratiques commerciales trompeuses.

Pourquoi cette campagne de publicité est-elle trompeuse ?

Dans le cadre de sa campagne de *rebranding*, TotalEnergies s'est offert des panneaux d'affichage montrant des images d'éoliennes, de projets d'énergies renouvelables, et a communiqué sur son engagement net zéro 2050 dans des publicités ciblées sur les réseaux sociaux.

Ces publicités omettent une information clé : TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production d'hydrocarbures en conflit avec la trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050, qui nécessite de réduire les émissions mondiales de moitié d'ici 2030.

Le recours fait valoir que les consommateurs sont susceptibles d'être trompés par ces pratiques commerciales qui présentent l'entreprise comme étant à l'avant-garde de la transition énergétique et sur la bonne voie pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

TotalEnergies n'ayant aucun projet de réduire significativement ses émissions et de s'affranchir des énergies fossiles, ses publicités risquent d'induire le public en erreur.

Par ailleurs, **de telles allégations relatives à l'empreinte carbone du gaz fossile et des agro-carburants sont assénées en violation flagrante des recommandations européennes en matière d'allégations publicitaires environnementales**, celles-ci devant tenir compte de l'incidence environnementale globale d'un produit tout au long de son cycle de vie (chaîne d'approvisionnement, mode de production).

Or [les agrocarburants](#) sont produits majoritairement grâce à des matières premières agricoles tels que l'huile de palme et le soja. La monopolisation des terres agricoles pour leur production entraîne la destruction d'écosystèmes naturels et des déforestations de grande ampleur. Ainsi pour exemple, le biodiesel, en tenant compte de l'impact de sa production, émet en moyenne 80% plus de gaz à effet de serre que le diesel qu'il remplace.

De son côté, le gaz fossile est fortement émetteur sur l'ensemble de son cycle de vie. Il est quasi exclusivement composé de méthane, dont chaque tonne relâchée dans l'atmosphère crée [un effet de serre 84 fois plus important](#) que la même quantité de CO₂ sur 20 ans. Et les fuites sont malheureusement courantes et largement sous-estimées.

En quoi cette affaire est-elle importante ?

Il s'agit de la première action judiciaire déposée en Europe contre une pétro-gazière pour son prétendu engagement net zéro 2050.

Il tend à démontrer que ce marketing « neutralité carbone d'ici 2050 » ou « net zéro 2050 » est trompeur, au regard du concept scientifique de neutralité carbone d'ici 2050. Il a donc pour objectif de s'assurer que les consommateurs soient correctement informés et protégés, en établissant une norme de référence qui encadrera les termes de « neutralité carbone d'ici 2050 » (« net zéro 2050 ») et leurs usages selon le droit.

Le recours remet aussi en question la promotion du gaz fossile comme source d'énergie compatible avec la transition vers la neutralité carbone, une question primordiale pour guider les particuliers dans leurs choix de consommation d'énergie.

Enfin, concernant les agrocarburants, le rôle joué par l'importation d'huile de palme dans la déforestation et donc sa contribution au réchauffement climatique ne doit plus pouvoir être nié par des majors à la recherche d'une prétendue reconversion énergétique.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Au cours de la procédure, ClientEarth interviendra en soutien aux demandes des associations.

TotalEnergies aura la possibilité de soulever des incidents de procédure et de communiquer ses moyens de défense sous forme de conclusions écrites auxquelles les associations demanderesses pourront répliquer. Une fois la phase d'échange contradictoire de conclusions écrites achevée, une audience sera fixée, à l'issue de laquelle le tribunal rendra son jugement.

Le calendrier de cette affaire dépendra fortement de la stratégie de défense de TotalEnergies, mais il est très probable qu'elle se poursuive jusqu'en 2023.

Pourquoi une interdiction de la publicité et du sponsoring pour les énergies fossiles est-elle nécessaire ?

86% des émissions mondiales de CO₂ proviennent de l'industrie fossile. Le pétrole, le gaz et le charbon sont fatals pour la planète et les êtres humains. Pour atteindre les objectifs climatiques rapidement, la société doit se passer des énergies fossiles.

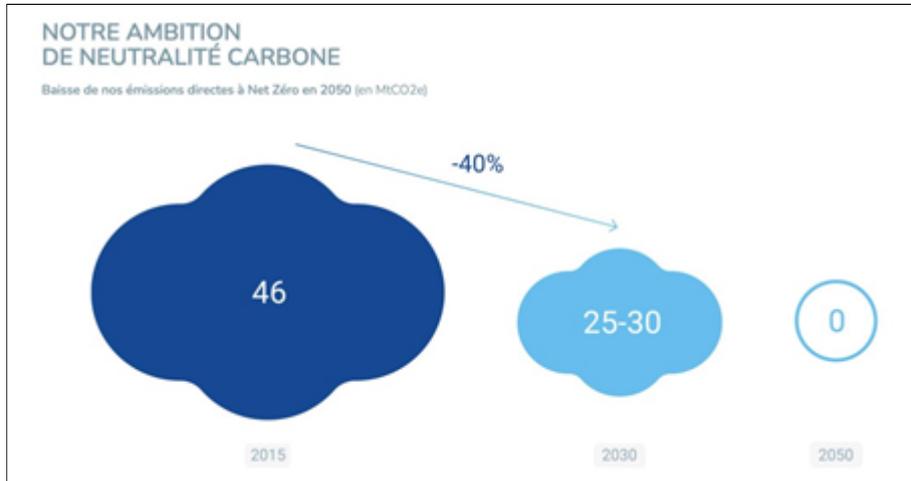
Les entreprises vendant des biens et services fossiles ne sauraient être autorisées à faire de la publicité et à promouvoir de fausses solutions alors qu'elles sont responsables de dommages climatiques si importants.

Tout comme les fabricants de tabac ont induit la population en erreur sur le lien entre la cigarette et certaines pathologies, les entreprises fossiles utilisent la publicité et le mécénat pour détourner l'attention du public des dommages qu'elles causent, dans le but évident de retarder l'action climatique.

Nous n'avons plus le temps de laisser les entreprises tromper le public. La justice peut intervenir pour faire cesser, une à une, les campagnes de greenwashing, mais il faut trouver d'urgence une solution systémique. Plus de 30 organisations environnementales, dont Greenpeace France et les Amis de la Terre France, [demandent à la Commission européenne de proposer un acte législatif de l'UE](#) en faveur de l'interdiction des publicités, partenariats et mécénats pour toute entreprise vendant des biens et services fossiles, comme elle l'a déjà fait pour l'industrie du tabac.

ANNEXE : EXEMPLES DE PUBLICITÉS

Provenant du site internet dédié au *rebranding* de TotalEnergies



<https://totalenergies.com/lenergie-se-reinvente>

Provenant des réseaux sociaux

Pour atteindre le Net Zéro en 2050, nous ne ménageons pas nos forces 🦊. En 2021, 20% de nos investissements sont consacrés aux énergies renouvelables.

TOTAL

#NetZeroBy2050

Net Zéro pour 2050

TotalEnergies
3 628 106 abonnés
3 mois · 🌐

+ Suivre ...

🌐 Atteindre une société #NetZero dès 2050, c'est notre objectif commun. C'est pourquoi, nous devons collectivement 🦊 nous engager. Réinventer la production et la consommation d'énergie pour répondre au défi climatique, c'est l'ambition de TotalEnergies 📄

Baisse de nos émissions directes à Net Zéro en 2050 (en MtCO2e)

Année	Émissions directes (en MtCO2e)
2015	46
2030	25-30
2050	0

Total devient TotalEnergies



BIOMASSE

← Publications

totalenergies_fr  Être l'un des acteurs majeurs de la **#transitionénergétique**, c'est aussi promouvoir l'**#économiecirculaire** dans l'usage de la **#biomasse** en développant les **#biogaz**, **#bioplastiques** et **#biocarburants**. 

 Ces alternatives bas-carbone permettent une réduction d'au moins 50% des émissions de CO2 par rapport à leurs équivalents fossiles.

L'usage de la biomasse est une solution concrète et immédiate pour participer à la décarbonation du transport  et à l'amélioration de l'empreinte carbone des produits du quotidien comme les packagings , pièces automobiles ou encore équipements médicaux.

#MoreEnergiesLessEmissions
#1day1energy

Voir les 2 commentaires

TotalEnergies

+ Suivre

3 570 144 abonnés
3 sem. · 

Parce qu'on aura toujours envie d'être à l'aise chez soi, et qu'on contribuera à préserver la planète, TotalEnergies s'engage pour une énergie toujours plus propre.



et qu'on contribuera à préserver la planète,

éléments de notre transformation sur totalenergies.com/fr/news

0:03 / 0:10

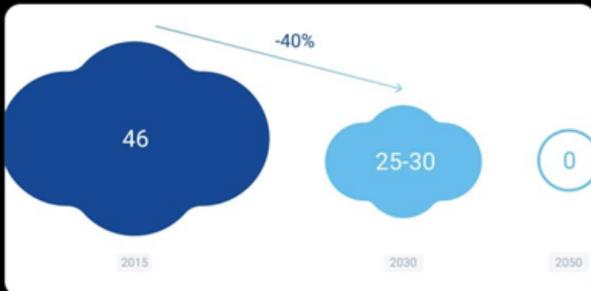
Total devient TotalEnergies

107 · 16 commentaires

TotalEnergies Press

@TotalEnergiesPR

 **@TotalEnergies** réduira de 40% ses émissions directes nettes entre 2015 et 2030 ! Une étape clé pour atteindre la **#NeutraliteCarbone** d'ici 2050, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.



Année	Émissions directes nettes
2015	46
2030	25-30
2050	0

10:36 AM · 1 juin 2021 · Twitter Web App



GAZ



TotalEnergies

15 juin 2021 · 🌐

S'abonner

Abondant, bon marché et flexible, le gaz est l'énergie fossile la moins émettrice de gaz à effet de serre. Complément indispensable des énergies renouvelables, c'est aussi un substitut au charbon & au pétrole pour fournir en énergie des millions de foyers 🏠 et transformer la mobilité 🚗

Il joue un rôle majeur dans la stratégie de TotalEnergies et représentera 50% de nos productions et ventes en 2030.

#MoreEnergiesLessEmissions #1day1energy

<https://tot.al/3zgow5R>